

TRELISSAC

*PROJET EDUCATIF
TERRITORIAL*

*L'ESPRIT HUMAIN
L'ESPRIT EDUCATIF*

DE L'ENFANT A L'ADULTE

SOMMAIRE

- I) *Introduction*
- II) *Espace géographique et publics concernés*
- III) *Etat des lieux Trélissacois*
- IV) *Objectifs Educatifs partagés en partenariat*
- V) *Activités*
- VI) *Partenaires du Projet*
- VII) *Structure de Pilotage*
- VIII) *Evaluation/Bilan du Projet Educatif*

I) Introduction

Monsieur le Maire, Francis COLBAC, a souhaité engager sa commune dans la mise en œuvre du nouveau Contrat Educatif Territorial.

Dès la rentrée scolaire 2013/2014, les écoles maternelles et primaires Trélissacoises pourront bénéficier des ressources humaines, matérielles et financières du territoire.

Fort d'une expérience de plus de vingt ans, l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et des jeunes Trélissacois s'est toujours inséré dans une politique volontariste et pluri-partenariale.

De ce projet éducatif, le progrès humain, les valeurs éducatives et le vivre à Trélissac sont des orientations à développer sur ces trois premières années.

De plus, notre territoire est gorgé de compétences, de savoir-faire qu'il faudra révéler, impulser, partager dans l'intérêt de l'enfant.

Notre ambition doit être simple presque naturelle pour assurer de la cohérence au Projet Educatif Territorial Trélissacois et rendre efficient les idées avec les actions.

Cet avant-projet a pour objectif de réaliser un inventaire de nos ressources internes, voir extérieures, et d'exploiter nos richesses.

Consciencieusement, il permettra d'établir un projet que nous devrons animer, contrôler et réajuster sur cette période 2013/2016.

Nous comptons donc sur l'investissement de tous: service municipal, enseignant, association, partenaire institutionnel, parent.

II) Espace géographique et publics concernés

La commune de Trélissac s'étend sur 23 km² de superficie. Au nord de Périgueux, le territoire s'étire entre la rivière l'Isle et la route RD8.

Trélissac possède un domaine forestier vaste (Forêt domaniale de Lanmary) ainsi que de nombreux espaces verts de loisirs, agricoles et protégés.

D'autre part, la population est répartie majoritairement entre trois quartiers urbains : les Maurilloux, les Romains et le Bourg.

La population totale est avoisinante de 7376 personnes en 2013.

Aujourd'hui, la ville de Trélissac accueille trois groupes scolaires au sein de chacun des quartiers.

Au Bourg :

- l'école maternelle Jean Eyraud avec son effectif de 102 enfants*
- l'école élémentaire Emile Zola avec son effectif de 178 enfants*

Aux Maurilloux :

- l'école maternelle Claudine Gerbeau avec son effectif de 45 enfants*
- l'école élémentaire des Maurilloux avec son effectif de 143 enfants*

Aux Romains :

- l'école maternelle Marcel Fournier avec son effectif de 40 enfants*
- l'école élémentaire Marcel Fournier avec son effectif de 105 enfants*

Au total, l'effectif représente 613 enfants de 3 à 11 ans scolarisés sur la commune.

Les conseils d'écoles ont validé des horaires de classes hebdomadaires hétérogènes.

L'école maternelle Jean Eyraud et les élémentaires Emile Zola et Romains ont choisi 9h00-12h00 et 13h30-15h45 comme temps scolaire.

Le temps activités périscolaires (T.A.P) occupera donc les créneaux de 7h30 à 9h00, de 12h00 à 13h30 et de 15h45 à 18h30 dans ces établissements.

Les écoles maternelles des Romains et des Maurilloux ainsi que l'élémentaire des Maurilloux se sont définis : 9h00-12h00 et 14h15-16h30.

Dans ces structures, le temps périscolaire concernera les créneaux horaires de 7h30 à 9h00, de 12h00 à 14h15 et de 16h30 à 18h30.

Les élus de Trélissac optent pour un contrat de 3 ans renouvelable avec possibilité d'ajustement par étapes de constatations. Ce contrat prendra effet à la rentrée 2013/2014.

De plus, Monsieur le Maire, Francis COLBAC, souhaite la gratuité d'accès aux activités proposées en temps périscolaire.

Le Service des Sports et Périscolaire pilote ce projet éducatif en lien étroit avec les services municipaux. Il sera utile de fédérer les acteurs de la jeunesse, d'animation, des sports.

III) Etat des lieux Trélissacois

Les enfants scolarisés en maternelle et primaire à Trélissac disposent de structures garantissant l'organisation d'activités périscolaires et extrascolaires.

En effet, outre les interventions dans le temps scolaire, la commune assure aujourd'hui une présence systématique en personnel qualifié de l'animation, de l'éducation.

Le cadre général prévoit un accueil de loisirs le matin (7h30-9h00) et le soir (16h30-18h30) ainsi qu'une organisation entre 12h00 et 13h30 pour le temps de restauration.

Sur ce temps du midi, certaines écoles élémentaires ont instauré un double service pour les enfants et le personnel. L'école Emile Zola a conservé un seul service malgré que plus de 250 repas soient servis simultanément.

Dans la globalité, nous ne dénombrons pas moins de 587 enfants de maternelle et primaire qui bénéficient de la restauration scolaire. 95% du nombre total d'enfants sont inscrits à la cantine Trélissacoise.

Le Service des Sports et Périscolaire ainsi que le Centre de Loisirs accompagnés par d'autres intervenants assurent la gestion de l'organisation du temps péri et extra- scolaire.

Sur une semaine type scolaire, outre le système d'accueil de loisirs du matin et du soir, la collectivité de Trélissac propose aux volontaires et gratuitement des animations entre 12h00 et 13h30 ainsi qu'après 16h30 jusqu'à 18h00.

Parmi les activités socio-éducatives, sportives, artistiques nous retrouvons :

- les activités manuelles*
- les sports collectifs*
- les jeux sportifs*

- les activités d'intérieures
- les jeux de sociétés

Sur le temps extra- scolaire, les enfants et les jeunes Trélissacois peuvent intégrer des structures municipales (Centre de loisirs-Service des Sports) ou bien associatives (Mouvement associatif local, Loisirs Animation Trélissacois).

Le Centre de loisirs accueille les enfants de 3 à 10 ans avec un nombre important de 3 à 6 ans (45) alors que la tranche d'âge de 6 à 10 ans compte 55 enfants.

Cette structure dispose d'un agrément de capacité d'accueil largement exploitée par l'équipe éducative.

Le Service des Sports et périscolaire complète le maillage par la prise en charge de jeunes de 14 à 18 ans au sein d'une structure « Club Ados ». Cet accueil adapté aux problématiques de la pré adolescence et de l'adolescence recense plus de 20 jeunes régulièrement investis.

D'autre part, le mouvement associatif de Trélissac offre une alternative en matière de pratique sportive, culturelle, artistique et socio- éducative.

Ce système associatif prend en charge les enfants et les jeunes en temps d'activités périscolaires mais aussi extrascolaires. Trélissac peut se réjouir de comptabiliser une quarantaine d'associations au total qui accueillent plus de 2 jeunes sur trois entre 6 et 16 ans (annexe 1).

Depuis 1990, les élus de Trélissac ont structuré les modes de garde des enfants et des jeunes avec une attention particulière sur les 0 - 12 ans.

En effet, l'offre de garde doit prendre en considération l'accroissement régulier du nombre de nos habitants, mais aussi la revitalisation de nos quartiers (notamment les Maurilloux) et l'attrait de notre commune d'un point de vue économique et géographique.

D'autre part, les structures familiales actuelles tendent vers un équilibre entre familles composées, recomposées et monoparentales. Ce constat ouvre les réflexions sur les offres publiques de garde.

Malgré que sur le territoire communal il n'existe pas de grand ensemble populaire, il est évident que les parents adoptent des modes de gardes en fonction des moyens dont ils disposent dans une société mutante.

De même, la société s'interroge sur l'intégration sociale et professionnelle de ses jeunes adultes (18 - 25 ans). A l'échelon local, parce que nous entretenons des liens sociaux avec notre jeunesse, les professionnels de l'éducation constatent tous les jours les besoins pour cette catégorie de jeunes.

Alors oui, Trélissac a construit des atouts qui lui permettent d'envisager la mise en œuvre de son Projet Educatif Territorial (PEDT) de façon sereine.

Notre histoire éducative ainsi que les professionnels et bénévoles représentent un socle puissant, expérimenté en matière de coordination des politiques publiques d'animation, de jeunesse et de sport.

La ville est propriétaire d'un parc de structures réparties judicieusement sur le territoire. Nous bénéficions d'espaces couverts (écoles, gymnases, salles multi-activités) dans chaque quartier ainsi que de structures extérieures proches des lieux scolaires. De plus, parmi les équipements que nous exploitons il convient de répertorier un espace de pleine nature en bordure de rivière de 15 hectares, un Crapa et ses sentiers de randonnée et enfin une voie piétonne (Voie Verte) qui parcourt les berges de l'Isle. Ces équipements font de Trélissac une commune aux capacités d'accueil uniques surtout pour nos projets éducatifs.

La collectivité Trélissacoise peut s'appuyer sur un personnel qualifié et compétent qui œuvre depuis plus de 20 ans dans le domaine de la jeunesse, de l'enfance.

Du Centre de loisirs « Petite Enfance » jusqu'au Club Ados en passant par la crèche familiale (transférée à la Communauté d'Agglomération), le centre de loisirs, le service municipal des sports, ainsi que le personnel des écoles, c'est un contingent important de personnels disponibles pour notre projet.

Maintenant, il est à noter que des contraintes peuvent venir gripper le fonctionnement local.

La diversité de nos quartiers sont une richesse à tout point de vue mais pour les réunir, les transports s'avèrent indispensables, fréquents et donc coûteux.

Notre commune ne dispose pas de collèges, ni de lycées et par voie de conséquence la politique locale de jeunesse, d'animation, de sport s'en trouve que partiellement développée sur ce public de pré adolescents et adolescents.

La taille de notre collectivité nous confère une polyvalence de compétences mais nous handicape pour approfondir des axes de notre politique locale, par exemple l'information pour les jeunes adolescents et jeunes adultes.

La mise en cohérence des ressources propres est prioritaire dans notre site pour arriver à satisfaire les demandes mais aujourd'hui nous pourrions réfléchir à des projets et actions communautaires. Par exemple, sur les publics adolescents et les échanges avec les autres structures.

IV) Objectifs Educatifs Partagés

Par expérience, la réussite dans la continuité d'un Projet Educatif Territorial est liée à la capacité des acteurs locaux de s'investir, de partager les objectifs communs. C'est bien par l'éducation partagée que l'enfant trouvera sa place dans la cité.

A Trélissac, chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'une égalité de chances dans l'accès aux activités de découverte, sportives, artistiques, socio-éducatives.

De ce fait, nous souhaitons favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants et des jeunes par la volonté d'enrichir et diversifier leurs temps de loisirs.

Enfin, la démarche doit promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux dispositifs d'information, d'orientation, de formation, d'insertion et professionnel.

De l'enchaînement de ces objectifs, de la qualité des moyens mis à disposition dans le temps dépend le degré de réussite du projet Trélissacois.

La finalité pourrait être traduite par la satisfaction du plus grand nombre de bien vivre à Trélissac.

C'est ainsi qu'au travers de son cursus, l'enfant Trélissacois rencontrera des acteurs, des structures organisées qui lui apporteront connaissances, compétences qui naturellement agiront sur ces comportements.

Le nouveau Projet Educatif Territorial (PEDT) s'appuiera sur un contrat éducatif territorial (CEL) déjà existant ainsi qu'un contrat enfance jeunesse (CEJ).

De même, l'éducation partagée intègre l'idée directrice selon laquelle tous les acteurs sont essentiels à l'épanouissement de l'enfant.

Le réseau d'assistantes maternelles, les écoles maternelles et primaires, les services municipaux, les associations, les parents et les partenaires institutionnels influencent directement l'épanouissement des enfants sur leur territoire.

Il existe depuis toujours des passerelles entre les structures qui seront réunies dans le prochain Comité de Pilotage.

V) Les Activités

L'ensemble des activités proposées aux enfants et jeunes de la commune est l'émanation de nos axes et orientations de développement inclus dans la Politique Locale de la Jeunesse, des Sports, des loisirs, d'animation. (Annexe II)

En effet, les activités peuvent être de loisirs, socio-éducative, d'initiative, de perfectionnement et d'enseignement.

En fonction, de l'âge, de la structure d'accueil, des compétences humaines, des moyens matériels, les activités auront tendance à développer de multiples compétences chez le pratiquant.

Évidemment, nos ressources internes favorisent aussi la mise en œuvre d'actions, d'activités variées au profil de l'épanouissement de notre jeunesse.

Au fil de son parcours, l'enfant découvrira aussi bien des activités de loisirs que des activités spécifiques dans la pleine nature par exemple.

Il aura toute liberté pour participer à des activités choisies mais pourra à l'adolescence s'intégrer dans l'élaboration d'un projet collectif en milieu naturel.

Enfin, les acteurs locaux pourront accueillir les jeunes dans des projets sportifs, culturels, artistiques de perfectionnement. Dans ce contexte, le jeune parviendra à acquérir des compétences spécifiques dans un secteur particulier.

Les structures d'accueil développent des modes spécifiques d'apprentissages. La diversité des accueils, le choix disponible d'activités sur le territoire et l'interpénétration des projets assurent à nos yeux une ouverture aux enfants et aux jeunes vers leur avenir.

A Trélissac, un fil conducteur est perceptible en terme de pratique d'activités afin d'atteindre par la gratuité, par le volontariat un épanouissement pour le plus grand nombre.

Que le milieu d'expression soit scolaire, associatif ou bien municipal, les enfants et les jeunes Trélissacois ont un accès large au panel d'activités.

Bien évidemment, la ville ouvre ses portes aux acteurs extérieurs qui apportent ponctuellement leur savoir -faire, leur compétence dans les activités que nous ne sommes pas en mesure d'encadrer. C'est sous cet aspect que les activités artistiques, culturelles et sportives peuvent être découvertes par notre jeunesse.

Cet ensemble d'activités ne doit pas se résumer à un catalogue exhaustif mais s'intégrer consciencieusement dans une programmation annuelle.

Sur notre commune, le potentiel géographique en espace naturel de proximité ainsi que le maillage d'équipements orientent naturellement les propositions d'activités.

Egalement, le souci permanent d'être en phase avec la réglementation en matière d'encadrement et de diplôme accompagnent le choix des activités. A ce sujet, la réglementation a assoupli le taux d'encadrement dans l'animation.

Mais permettre l'accès à des activités éducatives sociales, sportives, artistiques et culturelles doit mettre en avant l'essentiel : les Hommes.

Il faut valoriser les métiers d'animation, d'éducation, d'enseignement par la formation professionnelle. Quel que soit l'activité, le jeune sera d'abord marqué par la qualité de l'humain qui l'encadre.

VI) Partenaire du Projet

La décision politique de Monsieur Francis COLBAC, Maire de Trélissac, démontre une démarche volontariste, progressiste mais aussi démocratique en faveur du Projet Educatif Territorial.

C'est au sein d'une structure collective (Comité de Pilotage) que pourront être partagé l'ensemble des projets individuels mis au service de l'enfant. Le Projet Educatif Territorial prendra en considération et de manière concerté le projet municipal, mais aussi les projets de jeunes, les projets d'écoles, les projets associatifs et les projets familiaux.

Les partenaires s'accordent déjà depuis plusieurs années sur les orientations. Le Comité de Pilotage accentuera les échanges, les réajustements, les évaluations des actions.

Au sein de la collectivité, une équipe de 15 éducateurs, animateurs diplômés avec Brevets d'Etats variés ou Diplôme d'animation (BAFA) encadrent, animent et enseignent tout au long de l'année.

Ce personnel titulaire ou pas de la fonction publique territoriale est agréé pour intervenir en milieu scolaire donc dispose de relation permanente avec le monde de l'éducation nationale.

Toujours parmi le personnel communal, nous pouvons compter à Trélissac sur une équipe d'ASEM (agent spécialisé des écoles maternelles) de 8 personnes ainsi qu'une trentaine d'agents territoriaux dédié à la restauration scolaire.

Les autres services municipaux ne manquent pas à leurs missions éducatives notamment la médiathèque, l'artothèque, le service informatique.

Ce tissu de services municipaux est complété par les partenaires associatifs mais également par l'apport de parents volontaires.

La municipalité a contractualisé avec le mouvement associatif local par l'adoption de convention et autre contrat d'objectif.

L'enfant et le jeune est au cœur des préoccupations locales par le développement de projets d'animation avec le secteur privé marchand. Ces partenariats facilitent l'émergence sur le territoire d'actions spécifique propice à l'épanouissement de la jeunesse.

VII) Structure de pilotage

Les Contrats Educatifs Territoriaux et Contrat Jeunesse engage déjà les acteurs au sein de groupe de Pilotage.

Mais l'occasion nous est offerte de donner un nouvel élan à cette structure de pilotage local.

La composition du groupe de pilotage du projet éducatif territorial est portée par la ville de Trélissac. Sous son autorité, le Comité de Pilotage local rassemblera les partenaires intéressés par le projet.

Il devra être composé de :

- M. le Maire, l'élu référent porteur politique du projet et/ou son adjoint délégué.*
- Le Coordonnateur*
- Les directeurs/directrices d'écoles maternelles et primaires*
- Les responsables de services municipaux œuvrant dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse.*
- Des éducateurs, animateurs représentants la corporation.*
- Des responsables d'associations sportives, culturelles, artistiques.*

- Des représentants des parents d'élèves.
- Des représentants d'organismes sociaux (CAF).
- Des représentants de service de l'état (Préfecture, DDCSPP).
- Des représentants des jeunes (Club Ados).

Au sein du groupe de pilotage, sous la responsabilité et l'animation du coordonnateur, il s'agira d'initier des diagnostics, de définir des objectifs éducatifs, de valider des axes de développement, de choisir des outils et des dispositifs appropriés au projet, de fédérer les acteurs, de mutualiser les ressources humaines, techniques, financières et d'assurer le suivi du projet (évaluations, bilans, réajustements).

Pour fonctionner dans des conditions acceptables, mais pour éviter les réunionnites le groupe pourrait se réunir à deux reprises par an de manière ordinaire et en assemblée plénière.

De plus, dans le but d'être réactif mais aussi avec l'objectif d'impliquer totalement l'ensemble des représentants, nous pourrions adopter la constitution de commissions thématiques.

Pour ce qui est du rôle du coordonnateur, il a pour mission de repérer et mobiliser les acteurs éducatifs et les partenaires. Il doit animer les réunions du comité de pilotage et faire le lien entre les commissions. Il propose une méthode de travail. De plus, son profil nécessite d'être capable d'analyser, de synthétiser, de proposer, d'écouter, de négocier et de s'adapter aux différents publics.

Les textes définissent son action, ses compétences comme une véritable activité professionnelle.

VIII) Evaluation / Bilan du Projet Educatif

Le suivi d'un projet passe obligatoirement par une évaluation. Que l'évaluation se fasse spontanément après une action d'animation ou bien plus structurée grâce à des outils elle assure au projet une visibilité.

En effet, le Projet Educatif Territorial doit compter sur une périodicité établie de l'évaluation de son impact auprès des usagers.

Nous devons être en mesure d'évaluer la pertinence de nos objectifs visés, mais aussi de mettre en œuvre des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Les indicateurs pourront nous éclairer sur le nombre de participants aux actions, mais aussi sur la qualité de ces participants, sur leur situation sociale. Pour juger de la qualité de notre Projet, il nous sera possible de connaître l'impact que peut avoir le Projet Educatif Territorial sur la vie de la commune d'un point de vue social, économique, financier par exemple.

La dimension financière, par exemple, se traduit par la construction d'un budget prévisionnel.

Cette première évaluation de nos charges et nos ressources ouvrira la réflexion sur la pertinence financière des actions en faveur du projet. Elle permettra aux décideurs d'impacter directement par les moyens financiers le projet.

Parmi les charges incontestables, nous retrouverons les postes du personnel, des achats de marchandises, des prestataires de services, des mises à disposition de biens communaux, des transports, des assurances, de la formation.

Face aux dépenses, le projet Trélissacois comptera sur les ressources municipales en subvention, en mise à disposition de personnels et de biens communaux. Peut-être incorporerons nous l'intervention de bénévoles.

Par les organismes extérieurs, il est déjà acté qu'une aide d'état sera versée en septembre 2013 et en janvier 2014. Nous espérons aussi croiser les financements avec les autres dispositifs comme le « Contrat Educatif Territorial » et le Contrat Educatif » et le « Contrat Enfance Jeunesse ».

En ce qui concerne, le poste de charge du personnel, les dispositifs d'aide à l'embauche pourront être d'un recours sous condition.

Il est évident donc que les évaluations, les bilans apporteront le plus précisément possible une vision de notre engagement.

Il en découlera en comité de pilotage, analyses, ajustement, changements, initiative afin de faire vivre notre projet en cohérence avec notre Politique.

